

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26
Pouvoirs : 4

Date convocation : 23/01/2026
Affichage : 23/01/2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six et le 29 janvier à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Johanne TRIOULIER, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

**Objet : CONVENTION D'UTILISATION DU LOGICIEL DU SDEE POUR LA
TELEGESTION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Lozère dispose d'un logiciel de supervision des dispositifs de télégestion pour la surveillance des réseaux d'eau et d'assainissement. A partir des équipements installés sur les réseaux d'eau et d'assainissement, cet outil permet de faciliter leur exploitation en centralisant, consignait et reportant différentes données et alarmes. Afin de mutualiser les avantages de cet outil, le SDEE a décidé de permettre aux collectivités qui le souhaitent, de disposer d'un accès à ce logiciel.

***Considérant** que la communauté de communes du Haut-Allier Margeride assure depuis le 1^{er} janvier 2026 les compétences eau, assainissement collectif et non collectif,*

***Considérant** que la communauté de communes du Haut-Allier Margeride dispose sur son territoire de plusieurs postes de télégestion,*

***Considérant** qu'une convention avec le SDEE de la Lozère existait dans chacune des communes disposant de postes de télégestion,*

***Considérant** enfin que la Communauté de Communes du Haut-Allier Margeride ne peut en l'état assurer les missions proposées par le SDEE de la Lozère,*

Dans ce contexte, le Président indique aux membres, que la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride s'est rapprochée du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement (SDEE), pour l'établissement d'une convention.

Le Président expose le projet de convention avec le SDEE 48.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la communauté de communes de bénéficier de cet appui technique, le Conseil communautaire **à l'unanimité** :

APPROUVE la convention du SDEE,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation d'un logiciel pour la télégestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement proposée par le SDEE 48,

CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

INSCRIT au budget annuel le montant de la participation financière afférente à l'utilisation du logiciel de gestion proposé par le SDEE48 (Grille tarifaire en annexe de la convention). Pour l'année 2026, la participation financière s'élève à 2 052.00 HT à laquelle il faudra déduire une participation de 30 % du SDEE.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride

